
PARTENARIATS EN MILIEU SCOLAIRE

**ATTENTION À LA
SOUS-TRAITANCE**

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec

**NON
À LA LOI
105**

Le milieu scolaire et le milieu communautaire ont des rôles et des responsabilités qui leur sont propres. Les établissements scolaires offrent des services éducatifs et ont pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les jeunes qu'ils reçoivent. De leur côté, les organismes communautaires contribuent à renforcer le tissu social de leur communauté en la soutenant de diverses manières, selon leurs missions respectives.

Certains de ces organismes travaillent en collaboration avec l'école dans le cas de projets spécifiques liés à leur mission. L'action respective du personnel scolaire et des intervenantes et intervenants communautaires représente alors une richesse pour les jeunes. Cela doit toutefois se faire dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun. Or, l'action gouvernementale des dernières années a transformé la dynamique d'action entre le milieu scolaire et le milieu communautaire, au point où il arrive que les frontières entre les fonctions des uns et des autres ne soient plus toujours respectées, ce qui peut donner lieu à des situations problématiques.

Quelle est cette action gouvernementale? Quels en sont les impacts pour les organisations scolaires et communautaires? Comment la dynamique d'action entre ces deux réseaux s'en trouve-t-elle affectée? Et, que pouvons-nous faire?

LES IMPACTS DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Nous connaissons l'histoire! Depuis de très nombreuses années, ici comme ailleurs, les gouvernements posent des gestes qui visent à réaménager la prestation des services offerts à la population. Au Québec, cela prend la forme d'un désengagement de l'État, qui affaiblit considérablement la capacité d'action du milieu scolaire et de l'ensemble des services publics.

En milieu scolaire, les compressions budgétaires effectuées depuis plusieurs années ont frappé durement. Il en a résulté des coupes importantes dans les services professionnels et de soutien que les récentes annonces de réinvestissement ne permettront pas de rétablir à une juste mesure au regard de l'importante augmentation des besoins. Pour le réseau scolaire, cela représente une perte d'expertise importante.



Centrale des syndicats
du Québec

lacsq.org

La connaissance qu'a le personnel de l'organisation du milieu scolaire, de ses politiques ou encore de ses normes représente assurément une valeur ajoutée. Il en est de même de l'expérience acquise en matière d'intervention auprès des élèves, de collaboration avec les parents ou de travail conjoint avec les autres membres de l'équipe-école.

Parallèlement à cela, le cœur de la mission des organismes communautaires est atteint par l'action gouvernementale. L'appui à la mission globale devait être le mode de financement privilégié des organismes, pour garantir leur autonomie et leur permettre de répondre adéquatement aux besoins évolutifs de leur communauté. Il a fondu pour faire plus de place au financement par projets. Pour survivre, ces organismes développent des projets dont certains chevauchent les activités relevant du réseau scolaire. On exige ainsi des organismes communautaires qu'ils pallient le manque de services publics, même si cela a pour effet de réorienter leur champ d'action et leur mission, et ne respecte pas le principe d'universalité dans l'offre des services publics. On confine ainsi plusieurs d'entre eux, ni plus ni moins, dans un rôle de sous-traitance.

DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR LES PARTENARIATS

Le respect des rôles et la complémentarité des services offerts par le milieu scolaire et les organismes communautaires ont toujours été des principes phares pour assurer le succès des partenariats. Or, cette action gouvernementale que nous venons de décrire vient changer la donne.

Dans le milieu scolaire, les établissements peuvent en venir à recourir à des services externes pour pallier le manque de ressources, surtout dans le contexte où des budgets sont maintenant transférés directement vers les établissements. En effet, il arrive de plus en plus fréquemment que les établissements recourent à des organismes externes pour effectuer du travail qui devrait normalement être accompli par du personnel scolaire, et ce, à même les locaux de l'établissement dans plusieurs cas. Le respect des rôles et la complémentarité des services sont alors mis à mal.



On peut donner l'exemple de la Stratégie d'action jeunesse récemment renouvelée qui donne aux carrefours jeunesse emploi la mission d'offrir « un service direct visant à encourager la persévérance scolaire ou le retour aux études des jeunes de 15 à 19 ans à risque de décrocher ou étant des décrocheurs récents. Ce service prévoit différents types d'interventions comme du soutien scolaire, des activités de développement personnel ou des habiletés sociocognitives¹ ». Cette nouvelle offre de services se fait déjà sentir dans les milieux scolaires, dans les cas où l'action des intervenantes et intervenants externes vient se substituer à celle du personnel scolaire, dont les services sont coupés ou risquent de l'être.

Ainsi, d'un côté, l'action gouvernementale pousse le milieu scolaire à recourir de façon croissante à des services externes et de l'autre, elle contraint de plus en plus les organismes communautaires à adapter leur offre de services pour satisfaire des besoins de sous-traitance. Les intervenantes et intervenants des milieux scolaire et communautaire s'entendent pour dénoncer cette politique gouvernementale qui, sous le couvert d'une gestion rigoureuse des finances publiques, restreint à la fois les services offerts à la population et les conditions de travail.

¹ QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016). *Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 : des projets pour la jeunesse*, [En ligne], Québec, Le Secrétariat, 64 p. [<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/strategie-2016-2021.pdf>].



QUE POUVONS-NOUS FAIRE?

Nous sommes toutes et tous concernés : il faut donc travailler ensemble pour déjouer cette tendance et faire en sorte que les partenariats entre le milieu scolaire et les organismes communautaires ajoutent des services qui ne relèvent pas du rôle de l'école, plutôt que de se transformer en contrats de sous-traitance.

Comme syndicat, comme déléguée et délégué syndical ou comme représentante et représentant du personnel au conseil d'établissement, nous pouvons agir en prévention ou intervenir lorsque des situations problématiques se présentent.

NOUS POUVONS PRÉVENIR :

- En continuant de militer pour un financement adéquat de l'éducation, permettant au milieu scolaire de bénéficier de services professionnels et de soutien suffisants;
- En continuant de militer pour un financement adéquat des organismes communautaires, leur permettant de mener à bien leur mission, dans les meilleures conditions possible;

- En rencontrant les représentantes et représentants de la commission scolaire afin de les sensibiliser aux risques liés à la transformation des partenariats en contrats de sous-traitance (voir le modèle de lettre);
- En informant et en sensibilisant les membres du personnel aux répercussions de l'action gouvernementale sur les partenariats en milieu scolaire;
- En partageant l'information avec les déléguées et délégués syndicaux ou avec les syndicats des autres catégories d'emploi, selon le cas;
- En rencontrant la direction d'établissement pour la sensibiliser aux risques liés à la transformation des partenariats en contrats de sous-traitance et à l'importance de privilégier des projets qui valorisent le travail réalisé par le personnel scolaire;
- En sensibilisant les membres des conseils d'établissement à cette réalité à l'aide du présent feuillet.

NOUS POUVONS INTERVENIR :

- En communiquant avec notre syndicat pour l'aviser de tous projets de partenariat ayant selon nous un impact sur le travail des membres;
- En intervenant en comité de relations de travail lorsque des situations où l'offre de services externes vient se substituer au travail du personnel scolaire sont observées;
- En intervenant auprès de la direction d'établissement dans les situations où l'offre de services externes vient se substituer au travail du personnel scolaire.

Enfin et surtout, nous pouvons intervenir en demeurant solidaires pour la défense des services offerts en éducation.



Une approche plus humaine de l'éducation est essentielle.



Centrale des syndicats
du Québec

lacsq.org